

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

PROGRAMME DE SOUTIEN POST-APPROBATION

Objectif : Ce document détaille le programme de soutien post-approbation des protocoles de recherche, d'enseignement et des tests autorisés par le Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (CÉUA) afin de garantir la conformité des protocoles et le bien-être animal.

Cibles*: Cette procédure doit être observée par les membres du CÉUA, les membres de la Division ferme et animalerie et les utilisateurs d'animaux.

Responsable : Président et coordonnateur du CÉUA et responsable des visites de soutien post-approbation.

Généralités :

- Dans le but de se conformer aux exigences du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), le CÉUA a la responsabilité d'établir un programme de soutien post-approbation (SPA) des protocoles autorisés faisant appel à l'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement et dans les tests.
- Le SPA a pour but d'assurer que :
 - le bien-être et la santé des animaux sont maintenus à un niveau élevé et que toute complication rencontrée est documentée et corrigée;
 - les utilisateurs d'animaux respectent ce qui est décrit dans les protocoles approuvés par le CÉUA;
 - toute modification au protocole initial est soumise au CÉUA pour approbation;
 - les professeurs/chercheurs et leur équipe sont familiers avec les procédures et les points limites associés au projet;
 - le personnel qui manipule les animaux est bien formé et maîtrise les procédures;
 - les exigences de sécurité et de biosécurité sont respectées.
- Le SPA a été élaboré dans une optique d'aide constructive et de soutien tout en favorisant une communication efficace et cordiale entre le CÉUA et les professeurs/chercheurs et leur équipe, afin de faciliter les échanges lorsqu'un problème est rencontré en cours de protocole.

* N.B. Afin d'alléger le texte, la forme masculine désigne les femmes et les hommes

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

- Dans le cas où une menace immédiate au bien-être animal est observée, le vétérinaire clinicien de la Division ferme et animaleries (FANI) devra en être avisé pour une réponse immédiate, selon les procédures institutionnelles en place.

Types de SPA

Le programme de SPA consiste en sept approches :

1. SPA régulier
2. SPA des manipulations ciblées durant les réunions du CÉUA
3. SPA par le personnel de FANI
4. SPA exceptionnel
5. SPA par le personnel enseignant, TSA d'enseignement et étudiants
6. SPA de la faune
7. SPA en collaboration et autres

1. SPA régulier

1.1 Définition

Ces visites sont déterminées par le responsable du SPA, qui identifie les protocoles parmi ceux autorisés par le CÉUA, selon certains critères de sélection décrits ci-dessous. Ces visites sont effectuées de façon régulière tout au long de l'année.

1.2 Rôle du personnel

L'équipe de SPA est composée du responsable des visites de SPA. Au besoin, cette personne peut être accompagnée par un membre du CÉUA ou un autre expert, selon le domaine du projet et l'espèce animale utilisée.

1.3 Sélection des protocoles

Le responsable du SPA sélectionne les protocoles à visiter parmi les protocoles approuvés par le CÉUA, prioritairement selon les critères suivants :

- les protocoles ayant déjà présenté ou présentant des problèmes en cours d'exécution.
- les protocoles comprenant des procédures de nature plus invasive (C ou D).
- les protocoles comprenant de nouvelles procédures.
- les protocoles d'une nouvelle équipe de recherche.

1.4 Planification de visite et visite d'observation des manipulations

Le SPA régulier consiste en une visite afin d'observer les manipulations réalisées par l'équipe de recherche, d'enseignement et des tests et de conseiller les manipulateurs d'animaux. Ces observations sont basées selon les points à évaluer lors d'une visite de SPA décrits à l'annexe 1. Toutefois, si le responsable du protocole n'est pas présent au moment de la visite de SPA, l'équipe de SPA peut le rencontrer après la visite pour lui résumer la visite et lui poser des questions, si nécessaire.

Le coordonnateur a la responsabilité de :

- communiquer avec le responsable du protocole pour lui présenter le programme de SPA et ses objectifs et l'aviser que l'équipe de SPA prendra contact avec lui pour déterminer le moment propice pour observer les manipulations ciblées du protocole choisi.

L'équipe du SPA a la responsabilité de :

- communiquer avec le responsable du protocole pour déterminer le moment propice pour réaliser la visite de SPA.
- réviser toute la documentation relative au projet à observer (protocole autorisé, PNF, articles scientifiques, plan de cours, etc.).
- réaliser la visite de SPA en se servant du formulaire de visite de SPA qui énumère les points à observer et en révisant les documents de suivi en lien avec le projet (registre de santé des animaux, nombre de cas recrutés dans l'étude, etc.).
- observer les manipulations de façon discrète. Il est préférable d'attendre à la fin d'une manipulation pour poser des questions à l'équipe du projet. Au besoin, le responsable du SPA peut conseiller l'utilisateur au niveau technique pendant les manipulations. Dans le cas de préoccupations affectant le bien-être animal, elles seront immédiatement soulignées afin de corriger rapidement la situation. Une recommandation sera alors émise dans le rapport pour éviter que la situation ne se reproduise.
- À l'issue de la rencontre, discuter avec l'équipe du projet des informations qui seront notées dans le rapport, afin de valider les points observés et de bien expliquer, s'il y a lieu, les aspects à corriger. Si une formation complémentaire est nécessaire, l'utilisateur est dirigé vers le soutien technique de FANI ou un expert.

1.5 Suivi post-SPA

L'équipe du SPA est responsable de :

- rédiger le rapport de SPA, en incluant les points positifs observés et les recommandations à mettre en place et les délais d'action (voir l'annexe 2).

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

- faire parvenir le rapport de SPA au coordonnateur du CÉUA.

Le coordonnateur du CÉUA se doit de :

- réviser le rapport préparé par le responsable du SPA.
- faire parvenir le rapport à l'équipe du projet. L'équipe de SPA et le coordonnateur pourraient toutefois décider de présenter en premier lieu le rapport au CÉUA, s'il contient des éléments sujets à discussion.
- faire le suivi auprès du responsable du protocole pour s'assurer d'obtenir les réponses aux recommandations émises.
- acheminer le rapport de suivi (réponse aux recommandations) reçu à l'équipe de SPA.
- examiner le rapport de suivi en collaboration avec l'équipe de SPA.
- demander d'effectuer un suivi des réponses, soit par une nouvelle visite de SPA soit par l'équipe vétérinaire ou technique de FANI, plus particulièrement pour les recommandations sérieuses et majeures, pour confirmer que les mesures ont été prises pour régler le problème.
- consigner les informations concernant les visites de SPA régulier, les recommandations et leur suivi dans le tableau «Suivi des visites régulières de SPA».

L'équipe du SPA est responsable de :

- effectuer le compte-rendu des visites lors du point statutaire du SPA d'une réunion du CÉUA. Toute l'information reliée à ce type de SPA est consignée et annexée au protocole concerné.

2. SPA des manipulations ciblées durant les réunions du CÉUA

2.1 Définition

Lors de l'évaluation des protocoles en réunion du CÉUA, les manipulations nouvelles, invasives et/ou qui soulèvent d'importantes préoccupations sont identifiées. Le CÉUA peut approuver conditionnellement le protocole pour permettre la manipulation de quelques animaux afin que l'utilisateur s'exerce pour acquérir l'habileté de réaliser la manipulation ou pour vérifier les effets de la procédure sur l'animal. Les membres du CÉUA mandatent l'équipe de SPA à aller observer les manipulations ciblées. Ces visites ont pour but principal de s'assurer que les manipulations sont bien maîtrisées et/ou que le suivi des animaux est adéquat.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

2.2 Sélection des manipulations

Les manipulations sont ciblées par les membres du CÉUA lors de l'évaluation des protocoles pendant la réunion mensuelle du CÉUA, selon les critères suivants :

- Les manipulations qui soulèvent des préoccupations importantes par les membres du CÉUA.
- Les nouvelles manipulations invasives (catégorie D).

2.3 Planification de visite et visite d'observation des manipulations

Voir point 1.4 pour connaître les responsabilités de planification des visites du coordonnateur du CÉUA et de l'équipe de SPA.

2.4 Suivi post-SPA

- L'équipe de SPA envoie son rapport au coordonnateur.
- Si l'équipe de SPA juge que les manipulations ou le suivi de santé des animaux sont appropriés, le vétérinaire transmettra un courriel informatif au CÉUA afin que ce dernier autorise pleinement le protocole. Sinon, un suivi sera fait par le coordonnateur auprès du chercheur, comme indiqué au point 1.5.
- Lors des réunions mensuelles du CÉUA, l'équipe de SPA résume les points marquants du SPA effectué. Toute l'information reliée à ce type de SPA est consignée et annexée au protocole concerné.

3. SPA par le personnel de FANI en animalerie (projets de recherche et gestion des colonies de recherche, de reproduction et d'enseignement) ou pour les activités de formation

3.1 Définition

Le SPA en animalerie ou pour les activités de formation est effectué dans le cadre du travail journalier des membres du personnel vétérinaire, technique, animalier du service de l'animalerie, et consiste en une vérification quotidienne, ou d'une aide ponctuelle à la demande de l'équipe du projet, ou selon le jugement du vétérinaire.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

3.2 Rôle du personnel

Un système de soutien est assuré en animalerie par le personnel sur place dans les animaleries. Dans le cadre de son travail régulier, le personnel doit, en effet, rapporter tout changement ou complication selon le schéma de communication établi, et assurer un soutien, selon ses compétences, aux équipes de recherche, incluant la gestion des colonies de recherche et de reproduction. Le personnel de FANI s'assure que les animaux de la colonie d'enseignement de retour dans leur installation d'hébergement après avoir été utilisés dans une activité de formation sont en santé et ne présentent pas de blessures.

» Vétérinaire

- Dans le cadre de son travail régulier, le vétérinaire responsable travaille en collaboration avec les utilisateurs d'animaux et les responsables de projet, en observant les manipulations sur les animaux. Il émet des recommandations pour s'assurer du bien-être animal et de la maîtrise des techniques de manipulation. Le vétérinaire s'assure du suivi clinique des animaux.

» Technicien

- Lorsque le technicien est témoin, ou qu'on lui rapporte une apparente modification et/ou complication à un protocole, il consulte le protocole autorisé pour vérifier si cette nouvelle manipulation ou cette complication y est décrite. Il en informe le vétérinaire de FANI et le coordonnateur du CÉUA.
- Les techniciens rapportent tout problème de santé/bien-être des animaux au vétérinaire clinicien.
- Les techniciens s'assurent que des animaux ne soient pas oubliés ou utilisés sur un protocole échoué. Ils donnent suite et rapportent les anomalies au vétérinaire responsable.
- Les techniciens appuient sur demande les utilisateurs d'animaux au plan technique et de la formation.

» Personnel de soins aux animaux (PSA)

- Le PSA a pour obligation de rapporter au technicien et/ou à son supérieur immédiat toute complication et/ou situation irrégulière impliquant les animaux, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de son travail régulier avec un protocole.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

3.3 Suivi post-SPA

- Les membres du personnel des animaleries informent directement les utilisateurs des problématiques à régler, à mesure qu'elles sont identifiées. Les corrections sont effectuées à même les animaleries. Les membres du personnel des animaleries s'assurent verbalement et visuellement que les problématiques sont réglées.
- Dans le cas d'une modification ou d'une complication non décrite au protocole autorisée, le vétérinaire responsable ou le technicien communique avec le responsable du projet et informe le coordonnateur par courriel et/ou oralement. Ce dernier fera le suivi auprès du responsable afin qu'une demande de modification soit déposée auprès du CÉUA et de connaître les mesures qui seront prises si la complication devait survenir. Cette information sera documentée et annexée au protocole.
- Seuls les cas présentant un risque pour le bien-être animal ou la santé des usagers sont présentés en réunion par le vétérinaire. Ces cas sont documentés 1) dans un tableau de suivi par le vétérinaire, et 2) au procès-verbal de la réunion du CÉUA.

4. SPA exceptionnel

4.1 Définition

Le SPA exceptionnel est une rencontre avec une équipe de recherche, d'enseignement ou de tests suite à l'identification d'une problématique majeure, grave et/ou récurrente.

4.2 Rôle du personnel

- Tous les membres du CÉUA, les membres du personnel des animaleries, et tous les utilisateurs d'animaux ont le devoir d'informer le CÉUA des problématiques majeures, si observées.
- Le président du CÉUA (ou son délégué) contacte le responsable du projet pour planifier la rencontre, et l'informe des objectifs par cette rencontre.
- Le président du CÉUA ou son délégué, le vétérinaire, et parfois un membre du CÉUA participent à la rencontre.

4.3 Sélection des protocoles

Les cas nécessitant une visite de SPA exceptionnel sont soulignés durant les réunions du CÉUA. Il s'agit de cas de problématique majeure et/ou récurrente, lorsque les écarts de

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

conformité sont fréquents, importants ou menacent la santé et la sécurité des animaux ou du personnel. Ces cas demeurent très peu fréquents.

4.4 Planification

- Au besoin, le coordonnateur transmet aux membres de SPA exceptionnel le protocole et les échanges concernant la situation problématique à l'avance, afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la visite.
- Le président ou son délégué effectue le premier contact auprès du responsable du projet pour planifier la rencontre, et pour l'informer des objectifs par la visite SPA exceptionnel.

4.5 Déroulement

- Lors de la rencontre, l'équipe de SPA exceptionnel discute avec le responsable du projet (et les autres membres de l'équipe de recherche au besoin) afin de trouver une solution à la problématique rencontrée.
- Au besoin, le vétérinaire écrit un rapport après avoir consulté l'équipe du SPA exceptionnel. Le rapport de la visite est transmis au coordonnateur, qui le consigne et l'annexe au protocole concerné.

4.6 Suivi post-SPA

- Le président ou l'équipe de SPA exceptionnel décrit la visite lors de la prochaine réunion mensuelle du CÉUA.
- Le président et/ou l'équipe de SPA effectuent un suivi auprès du responsable. Les informations concernant le SPA exceptionnel sont consignées dans le procès-verbal des réunions du CÉUA et annexées au dossier du protocole du responsable.
- Les délais applicables en cas de problématique majeure sont tels que décrits à l'annexe 2.

5. SPA par le personnel enseignant, TSA d'enseignement et étudiants

5.1 Définition

Le SPA par le personnel enseignant et les étudiants est effectué lorsqu'un événement anormal en lien avec le bien-être animal survient durant un cours.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

5.2 Rôle du personnel

- Le personnel enseignant, le technicien d'enseignement et les étudiants ont le devoir d'informer le CÉUA ou le vétérinaire clinicien de FANI si des problèmes surviennent lors d'un cours.
- Type d'incidents possibles :
 - toute atteinte possible au bien-être d'un animal;
 - inconfort, douleur, détresse ressentis par l'animal;
 - comportement d'un animal qui peut présenter un danger pour les étudiants;
 - animal qui supporte moins bien une manipulation (p. ex., jument plus sujette à un saignement lors du passage du tube naso-gastrique);
 - dérogation au protocole autorisé (p. ex., le nombre d'animaux utilisés dépasse le nombre d'animaux autorisés);
 - non-respect des points limites (p. ex., le nombre d'injections maximales permises dépasse le nombre autorisé par le CÉUA); etc.

5.3 Déroulement

- Le professeur responsable du cours ou le technicien qui assiste le professeur transmet les renseignements liés à l'incident de SPA (verbalement ou par écrit) au coordonnateur ou au vétérinaire clinicien de FANI dans les plus brefs délais.
- Les étudiants ont aussi la possibilité de signaler un événement en communiquant avec le coordonnateur du CÉUA.

5.4 Suivi post-SPA

- Le coordonnateur communiquera avec le technicien et/ou le vétérinaire de FANI pour le prévenir de l'incident, si ce n'est pas déjà fait.
- Le personnel de FANI ou le coordonnateur fera un suivi avec les personnes concernées, selon la nature du problème.
- Les incidents sont présentés en réunion par le vétérinaire. Ces cas sont documentés 1) dans un tableau de suivi par le vétérinaire, et 2) au procès-verbal de la réunion du CÉUA.

6. SPA de la faune

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

6.1 Définition

Ce SPA vise les protocoles dont les manipulations ont lieu sur les animaux de la faune, et nécessitant la plupart du temps un permis du ministère des Forêts, Faune, et Parcs (MFFP) ou autre permis gouvernemental.

6.2 Rôle du personnel

Les membres du CÉUA révisent le rapport de fin d'étude soumis par l'équipe de recherche lors de la réunion du CÉUA.

6.3 Sélection des protocoles

Ce volet du programme SPA vise uniquement les études sur la faune.

6.4 Déroulement

- Pour chaque protocole de la faune, un rapport de fin de projet annuel est demandé au responsable du projet par le CÉUA, incluant des photos montrant les différentes étapes du projet (capture, techniques utilisées, etc.) ainsi que la description des complications/mortalités observées. S'il y a lieu, une copie du permis gouvernemental est également demandée, ainsi qu'une copie du rapport transmis au gouvernement après le projet.
- Le CÉUA peut aussi demander la présence de l'équipe de recherche à une de ses réunions pour qu'elle présente le projet.

6.5 Suivi post-SPA

- Ces documents sont révisés lors d'une réunion mensuelle du CÉUA et des recommandations peuvent être émises. S'il y a lieu, le coordonnateur effectue un suivi des recommandations/questions transmises à l'équipe de recherche.
- En cas de manquement grave ou selon le jugement du vétérinaire, une visite SPA peut être planifiée, ayant pour finalité d'effectuer une visite sur le terrain et une rencontre avec le responsable du projet.
- Toute la documentation concernant le SPA (rapport et recommandations s'il y a lieu) est annexée au protocole du responsable.

7. SPA en collaboration et autres

a) Projets de collaboration avec un autre établissement

7.1 Définition

Ce SPA vise les protocoles d'un projet collaboratif avec un autre établissement certifié par le CCPA.

7.2 Rôle du personnel

- Si un projet avec des animaux d'un des professeurs de la Faculté de médecine vétérinaire se déroulait dans un établissement d'accueil, le CÉUA devra recevoir une copie du rapport de SPA de l'autre institution pour s'assurer que le projet se déroule selon le protocole approuvé.
- Si un projet avec des animaux de l'autre établissement est fait dans les locaux de la FMV, c'est l'équipe de SPA de la FMV qui est responsable de s'assurer du SPA. Une copie du rapport de SPA sera acheminée au comité d'éthique du collaborateur.
- Si le projet avec des animaux se déroulait en partie dans l'établissement d'accueil et à la FMV, l'équipe de SPA de chaque établissement aura la responsabilité de procéder à la visite de SPA.

7.3 Suivi post-SPA

- Lors des réunions mensuelles du CÉUA, l'équipe de SPA résume les points marquants du SPA effectué.
- Toute la documentation concernant le SPA (rapport et recommandations s'il y a lieu) est annexée au protocole du responsable.

b) Projet avec des animaux de tierce partie

7.1 Définition

Ce volet du programme SPA vise les projets avec des animaux de tierces parties dont l'établissement n'appartient pas à l'Université de Montréal et ne possède pas de certification avec le CCPA.

7.2 Rôle du personnel

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

- Le CÉUA s'assure qu'une surveillance appropriée est effectuée dans le cadre d'activités de soutien post-approbation (SPA), en fonction des risques pour le bien-être des animaux dans les établissements de tierces parties.

7.3 Déroulement

- Selon la situation, la visite de SPA des tierces parties est réalisée en présentiel par l'équipe de SPA et/ou par quelques membres du CÉUA ou à distance. Le SPA à distance peut inclure une prise vidéo ou de photographies montrant les manipulations avec les animaux.
- Le CÉUA peut aussi demander la présence de l'équipe de recherche à une de ses réunions pour qu'elle présente le projet.

7.4 Suivi post-SPA

- Lors des réunions mensuelles du CÉUA, l'équipe de SPA résume les points marquants du SPA effectué en présentiel. Pour le SPA à distance, les documents de support seront vus en réunion.
- Toute la documentation concernant le SPA (rapport et recommandations s'il y a lieu) est annexée au protocole du responsable.

Non-conformité du projet

Si, à la suite de l'envoi du rapport de SPA ou après avoir discuté avec le responsable du projet, aucune réponse n'est fournie à la date prévue, les réponses sont incomplètes ou si les mesures correctives n'ont pas été appliquées, une lettre de rappel lui sera envoyée. Cette lettre indiquera la date limite à laquelle une réponse est attendue et l'indication que, si cette situation devait se poursuivre, le responsable devra se présenter devant le CÉUA avec le risque que son projet ou TP soit mis en non-conformité.

Si, après toutes ces démarches, le responsable ne s'est toujours pas conformé aux recommandations, la procédure institutionnelle de gestion des situations de non-conformité s'applique.

Procédure de recours

Si le responsable du projet ou du TP est en désaccord avec les résultats de la visite de SPA, les suggestions proposées ou les actions correctives recommandées, il achemine une requête au

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

président du CÉUA. Celui-ci réunit un sous-comité, incluant les membres de l'équipe de SPA et toute autre personne qu'il juge nécessaire, et invite le responsable à participer aux discussions.

Si, après avoir tenté raisonnablement d'en arriver à une solution auprès du sous-comité, le responsable du projet ou du TP est toujours insatisfait de la décision rendue, il peut alors faire appel auprès de la personne chargée de la conduite responsable en recherche qui analysera le dossier et sollicitera au besoin des avis.

Approbation :

Président du CÉUA

Date

Procédures en lien :

- *CEUA-PNF09 Projets d'études conjoints*
- *CEUA-PNF12 Utilisation des animaux et des installations de tierces parties*

Référence :

Conseil canadien de protection des animaux, *Politique du CCPA sur : le mandat des comités de protection des animaux (2006)*.

Conseil canadien de protection des animaux, *Politique du CCPA pour : les cadres responsables des programmes de soin et d'utilisation des animaux (2008)*.

Université de Montréal, *Directives d'application concernant la politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement* (en préparation).

Université de Montréal, *Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement (60.3) (2012)*.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

Annexe 1

SOUTIEN POST-APPROBATION FORMULAIRE DE VISITE DE SPA

No protocole :

Date de la visite :

Locaux visités :

Responsable du projet :

Espèce animale :

Catégorie de techniques invasives :

PRÉSENTS (équipe de recherche et SPA) :

PRINCIPAUX POINTS À ÉVALUER LORS DE LA VISITE SPA

1. Les procédures sont-elles réalisées adéquatement, en respectant le bien-être animal et les règles de l'art?
2. Y a-t-il possibilité de raffiner les procédures?
3. Les procédures effectuées sur les animaux sont-elles effectuées telles que décrites dans le protocole autorisé par le CÉUA?
4. Le suivi de santé et l'application des points limites sont-ils adéquats et inscrits dans un registre complet et à jour, disponible pour consultation vétérinaire à l'endroit où sont hébergés les animaux ?
5. Les animaux montrent-ils des signes de détresse ou sont-ils en mauvaise condition?
6. Les animaux sont-ils manipulés adéquatement, délicatement et de façon sécuritaire pour eux?

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

7. Les manipulations sont-elles effectuées de façon sécuritaire pour le personnel et les étudiants? Les mesures recommandées en matière de santé et sécurité au travail (le cas échéant) sont-elles appliquées?

8. Y a-t-il eu des complications au cours de la dernière année? Quelles mesures ont été prises pour les régler ?

Transport des animaux hors-animalerie	Notes
Les animaux sont-ils dissimulés de la vue du public?	
Les animaux sont-ils isolés pour éviter l'exposition du public aux allergènes (cage ventilée, bonnet filtre)?	
Le transport des animaux est-il conforme aux PNF du service vétérinaire?	
S'il y a lieu, les animaux sont-ils protégés de l'environnement (froid, chaleur, vent)?	
Les locaux hors-animalerie sont-ils adéquats (propres, espaces réservés aux manipulations)?	

Procédures et manipulations	Notes
Les animaux sont-ils manipulés délicatement et de façon adéquate?	
Est-ce que la prise de sang est adéquate et effectuée telle que décrite dans le protocole (p. ex., le volume prélevé)?	
Les procédures respectent-elles ce qui est écrit dans le protocole?	

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

L'utilisateur connaît-il les signes de la douleur de l'espèce avec laquelle il travaille, est-il capable de les reconnaître?	
--	--

Membres de l'équipe de recherche	Notes
Est-ce que tous les membres de l'équipe de recherche présents sont listés dans le protocole?	
Semblent-ils bien maîtriser les manipulations?	
Est-ce qu'ils respectent les procédures de l'animalerie (code vestimentaire, circulation dans l'animalerie)?	
Est-ce qu'ils respectent la procédure de FANI sur l'utilisation d'appareils électroniques (tablettes, ordi, cell.) (note : non permis à moins que le projet ne l'exige et autorisé par FANI : appareil mis dans un sac qui est désinfecté avant l'entrée dans l'animalerie)	

Préopératoire	Notes
La zone (p. ex., table) où la chirurgie a lieu est-elle propre et désinfectée?	
La préparation de l'animal (rasage des poils et désinfection) est-elle effectuée dans un site autre que celui de la chirurgie?	
L'utilisateur est-il préparé adéquatement pour la procédure (équipement de protection, désinfection des mains)?	

Anesthésie et analgésie	Notes
-------------------------	-------

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

La profondeur de l'anesthésie est-elle appropriée et correctement maintenue par rapport à la procédure en cours?	
Les animaux anesthésiés sont-ils surveillés de manière appropriée?	
Le dosage, la fréquence, et la voie d'administration des analgésiques sont-ils appropriés?	
L'analgésie est-elle effectuée comme décrite dans le protocole (p. ex., type d'analgésie)?	
La date de péremption des produits utilisés est-elle valide?	

Chirurgie	Notes
Les yeux de l'animal sont-ils lubrifiés?	
Une source de chaleur est-elle utilisée afin de maintenir la température corporelle de l'animal (p. ex. coussin chauffant)?	
Lors d'une chirurgie prolongée, la fluidothérapie de support est-elle utilisée et est-elle adéquate?	
Si un imprévu surgit et que l'animal est en détresse (p. ex., s'éveille pendant la chirurgie), est-ce que l'équipe de recherche sait comment réagir? Si l'animal doit être traité ou euthanasié rapidement, est-ce que la réaction est adéquate et effectuée correctement?	
Chirurgie avec réveil <i>(les questions suivantes concernent les chirurgies avec réveil)</i>	

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

Est-ce que la date et le type de chirurgies sont indiqués sur le carton de cage ou dans le dossier de l'animal?	
Les instruments sont-ils stérilisés, les gants stériles, le site chirurgical désinfecté?	
L'animal est-il désinfecté de manière adéquate (3 passages éthanol 70% (pour certaines espèces, l'alcool n'est pas nécessairement recommandé à cause de l'hypothermie provoquée par l'évaporation (p. ex., souris) en alternance avec 3 passages chlorhexidine ou povidine iodée, de l'intérieur vers l'extérieur sans repasser sur les régions déjà désinfectées)?	
Les instruments sont-ils stérilisés entre chaque intervention?	
Les instruments sont-ils tenus par le manche et non par les extrémités (pour éviter la contamination)?	
S'il y a lieu, le matériel implanté est-il stérilisé (p. ex., minipompe, cathéters)?	
Les plaies sont-elles refermées adéquatement avec le matériel approprié?	

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

Suivi postopératoire	Notes
Le lieu de récupération postopératoire est-il approprié?	
Les soins de base sont-ils adéquats (analgésie, chaleur, nourriture molle, accès à l'eau, etc.)?	
La surveillance des signes vitaux est-elle adéquate?	
Les animaux sont-ils retournés en hébergement dans l'animalerie dans un délai raisonnable?	
Si des problèmes postopératoires sont notés, est-ce que le technicien animalier de l'animalerie en est informé pour assurer un suivi plus étroit de l'animal?	

Contention prolongée de l'animal	Notes
L'appareil de contention est-il utilisé adéquatement?	
La fréquence et la durée de contention sont-elles telles que décrites dans le protocole?	
Les animaux sont-ils acclimatés adéquatement et de façon progressive à la contention?	
Est-ce que l'utilisateur connaît et reconnaît les signes de détresse chez l'espèce étudiée?	

Administration de produits	Notes
-----------------------------------	--------------

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

L'administration du produit est-elle effectuée comme décrite dans le protocole?	
Est-ce que la technique d'injection utilisée est réalisée correctement?	
Est-ce que la sélection du matériel utilisé pour l'administration, le volume administré et la température du produit administré sont adéquats?	
Si plusieurs injections sont répétées dans le temps, un site différent/alternance est-il utilisé pour chaque injection?	

Suivi de santé et points limites	Notes
Le suivi de santé et l'application des points limites sont-ils effectués adéquatement et conformément à ce qui a été autorisé par le CÉUA?	
Le suivi de santé, les points limites et la décision suite à l'atteinte des points limites sont-ils disponibles et connus de l'équipe de recherche et du personnel de l'animalerie?	

Euthanasie	Notes
L'euthanasie est-elle effectuée comme décrite dans le protocole?	
L'euthanasie est-elle effectuée de manière éthique et adéquate?	
Est-ce que des animaux éveillés sont présents dans la pièce au moment où est effectuée l'euthanasie?	

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

Le matériel pour l'euthanasie physique (guillotine, ciseaux) est-il en bon état?	
Est-ce que la mort de l'animal est confirmée?	

Santé et sécurité	Notes
L'équipement de sécurité personnelle est-il adéquat pour les procédures (p. ex. gants, masque, sarrau)?	
Les manipulations sont-elles effectuées de façon sécuritaire pour le personnel et les étudiants? Est-ce que les animaux recevant des produits dangereux sont clairement identifiés?	
Les mesures recommandées en matière de santé et sécurité au travail (le cas échéant) sont-elles appliquées?	
Les recommandations de la DPS-SST sont-elles affichées ou disponibles dans la salle d'hébergement?	

NOTES :

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

Annexe 2

OBSERVATION DU SOUTIEN POST-APPROBATION

Date du rapport :	
Responsable du projet :	
Numéro de protocole :	
Espèce animale :	
Catégorie de techniques invasives :	
Titre du projet :	

Date de la visite :	
Locaux visités :	
Participants de l'équipe du projet:	
Équipe de soutien SPA :	

Résumé des manipulations observées :	
---	--

Description des observations De l'équipe de soutien post-approbation
<ul style="list-style-type: none"> •

Éloges L'équipe de soutien tient à féliciter l'équipe d'enseignement pour :
<ul style="list-style-type: none"> •

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

Recommandations * (observations et mesures à prendre)	Date échéance de la réponse
•	•

Rappel De l'équipe de soutien post-approbation
•

Suggestions De l'équipe de soutien post-approbation
•

Remarque De l'équipe du projet et l'équipe de soutien post-approbation
•

Délai d'action maximal accordé selon le type de recommandation pour les projets de recherche

Sévérité	Délai d'action maximal *
Recommandation mineure	s. o.
Recommandation régulière	< 1 mois
Recommandation sérieuse	< 7 jours
Recommandation majeure	Immédiat

* Le délai est précisé par le CÉUA en se basant sur le délai d'action établi

Type de recommandations

Recommandation mineure : propose des modifications qui pourraient améliorer une procédure déjà acceptable.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

-
- Recommandation régulière : nécessite un rappel des procédures ou un ajustement au protocole (p. ex., un membre du personnel de l'équipe de recherche qui n'est pas listé dans le protocole).
- Recommandation sérieuse : nécessite l'ajustement d'une procédure afin de répondre aux normes institutionnelles ou du CCPA (p. ex. le non-respect des consignes de biosécurité).
- Recommandation majeure : nécessite un changement immédiat d'une procédure jugée inacceptable pour le bien-être de l'animal (p. ex. morbidité sévère d'un animal qui nécessite une euthanasie immédiate).